



Compte-rendu

CAPL N° 1 du 19/11/2012

LISTE D'APTITUDE B EN A

<http://cgt.drfip59.free.fr>

Président de la CAP : Gilles ROCHE

Délégation CGT Finances Publiques : Laurent PERIN, Marie USSEGLIO, Dominique THERY et Christelle VANLEENE.

En réponse aux déclarations liminaires, la Direction a rappelé les conditions statutaires pour postuler à la liste d'aptitude de B en A 2013, à savoir : les candidats doivent compter, au 1er janvier de l'année de la nomination, quinze ans de services publics dont huit ans de services effectifs dans un corps classé en catégorie B (*article 5.2° du décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques*).

La Direction a également précisé le dispositif mis en œuvre à la DRFIP Nord, à savoir notamment l'organisation de réunions collectives d'information.

En réponse à notre déclaration liminaire, sur la communication des quotas par la Direction générale, deux écueils sont à éviter :

- ne pas perdre une possibilité de promotion en proposant moins de candidats que possible.
- deuxième écueil à éviter : avoir beaucoup de collègues classés en excellent.

Sur le plan de qualification ministériel, la direction locale explique que la DGFIP espère « accrocher » un peu plus de postes au niveau de la fonction publique, c'est pour cela que le plan de qualification ministériel n'est toujours pas fixé ; ce qui ne rend pas la vie facile sur l'organisation de la CAP.

La direction locale rappelle que les syndicats sont plus pour le concours interne ou l'examen professionnel. Pour la direction, certains collègues ne peuvent pas passer les concours. Il est difficile de passer des concours quand on a 58 ans. En plus, seule la liste d'aptitude permet de tenir compte d'un parcours professionnel. Il faut plusieurs voies d'accès. Après c'est une question de quotas.

Sur les comptes-rendus de CAPL et notamment sur les CAP d'appel de note, bien souvent c'est au mot près. Pour la direction, il faut rester raisonnable, notamment sur la défense des cas individuels, mais on ne peut pas faire une retranscription exhaustive.

Sur la personne classée excellent pour sa première candidature, elle relève des candidatures en fin de carrière. Elle ne peut pas attendre. Du coup, une exception a été introduite. Le président de la CAPL a insisté sur l'exception de ce cas.

La CGT prend acte que les listes d'aptitude s'orientent vers un dispositif de fin de carrière.

La plage d'appel statutaire à la DRFIP Nord est composée de 716 collègues (357 Filière Fiscale, 359 Filière Gestion Publique). Parmi ceux-ci, 116 ont fait acte de candidature (46 FF, 70 FGP).

Ensuite, la CGT a défendu sur tous les dossiers qui lui ont été confiés afin que ceux-ci soient « classés excellents »

A l'issue des débats, la Direction a proposé de classer « **excellent** » les candidatures suivantes (selon l'ordre de mérite arrêté par la direction) :

BERRIER MARYSE
LETAILLEUR CHRISTIAN
VAN MEENEN MARIE-PAULE
DUBOIS NATHALIE
MIGNOT ANDREE
PODLAWSKI MICHEL
RATAJCZAK MARIE-PAULE
NOVACKI ANNICK

VOTE : POUR : Parité administrative, UNION, FO

ABSTENTION : **CGT**

Les candidatures classées « **très bon** » :

ANNICHINI MARIE-CHRISTINE
BOULANGER GERALD
COLMONT MONIQUE
DELOFFRE EVELYNE
DENOYELLE PATRICIA
FERNEZ PHILIPPE
HERLEM JOCELYNE
IOOS FRANCOISE
JENDRASIAK BRIGITTE
LEBLOIS DOMINIQUE
LIXON MARTINE
LUCAS MARIE-ANNE
MANIER JEAN
MILLEVILLE FRANCOISE
THOLLIEZ LIONEL

VOTE : POUR : Parité administrative,

ABSTENTION : UNION, FO

CONTRE : **CGT**

VOTE SUR L'ENSEMBLE DES DOSSIERS A REVOIR :

POUR : Parité administrative

CONTRE : **CGT**, UNION, FO

Explications de vote : Selon nous, de nombreux autres dossiers devaient être qualifiés d'excellents et trop de dossiers ont été écartés. A cela, se rajoute l'arbitraire de la sélection, l'absence de transparence et d'harmonisation entre les deux filières.